

PV du conseil d'UFR du 11 juillet 2024 à 9 h 00
Salle du conseil Maathäi

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA, M. FARA, M. KHAN (procuration à M. COLLINS), Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP (procuration à M. NARCE), M. NARCE, Mme VENNIN (procuration à M. PELLENARD), M. WENDEHENNE (procuration à M. FARA)
- *Absente* : Mme NICKLAUS

Collège B

- *Présents ou représentés* : M. ALVES, M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD (procuration à Mme ROSNOBLET), M. COLLINS, M. PELLENARD, M. RIALLAND (procuration à M. THOMAS), Mme ROSNOBLET, M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL)
- *Excusée* : Mme QUIQUEREZ

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : M. CAREME (jusqu'à 11 h 05), Mme CHLEMAIRE (procuration à M. CAREME, jusqu'à 11 h 05), M. DER, Mme GAETAN (procuration à M. DER), M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présents ou représentés* : Titulaire : M. KRYPIEC
Suppléant : M. D'ACREMONT
- *Excusée* : Mme VACLE
- *Absents* : Titulaires : M. RYBAK, Mme PHILIPPOT, M. PUZENAT, Mme RAGON, M. DA CRUZ
Suppléants : Mme LECORDIER, Mme FREVILLE, M. ROUX, Mme DEMAREST, M. BRESSON, Mme THOMSEN

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : Mme MACE, M. JOUBERT (procuration à M. FAIVRE)
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme BOISSON, Mme FOUGERON, M. GERVAIS, M. MONNOT, Mme VAN WYMELBEKE

Membres consultatifs

- *Présentes* : Mme CLERGET, responsable administrative, Mme NICOLAS, responsable du département licence
- *Excusé* : M. COLLIN, responsable du département ETEC
- *Absent* : M. BATT, responsable du département LAS

Membres invités

- *Présentes* : Mme CASAS responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT responsable du service scolarité
- *Excusée* : Mme BACH secrétaire de direction

1. Approbation du PV du 30 avril 2024

25 pour, 2 abstentions

2. Informations du Directeur d'UFR

2.1. Réunions des directeurs de composantes des 14 Mai, 5 Juin & 4 Juillet

- Graduate programs : 4 Graduate Schools intégrant des Graduate Programmes : 23 projets déposés.
- Référents uB sur différents thèmes : laïcité, intégrité scientifique, ...déontologie reste à pourvoir
- Réforme de la formation aux métiers de l'enseignement (cf point suivant)
- Commission Solidarité Etudiante : missions d'aide au logement, aide alimentaire/hygiène ; aide administrative transport ; réussite des études ; aide recherche job étudiant/stage... ; aide santé ; ressourcerie (prêt PC) ; aide loisirs/culture.
- Pour renforcer la réussite, des référents CSE sont à désigner dans les composantes. Les responsables pédagogiques ont vocation à l'être car ils sont au plus près des étudiants et peuvent détecter les étudiant.e.s en difficultés.
- Politique de site : 2 EPE (Bourgogne Europe et Pasteur). Le ministère attend d'avoir réception des deux projets ainsi que le projet de liens entre les deux. Un nouveau logo remplacera celui de l'uB et une charte « logo » sera adoptée pour les composantes.

2.2. Réforme formations aux métiers de l'enseignement

- Concours Bac +3 après la licence
- 3 épreuves disciplinaires (2 écrits + 1 oral) et un entretien pour cerner la motivation/capacité à se projeter/incarner et faire vivre les valeurs de la République
- CRPE : accès avec une licence PPE en 2025 (une par académie) ou avec une licence autre
- CAPES : (15 spécialités), CAPEPS, CAPET, CAPLP, accès avec une licence disciplinaire, à laquelle vont s'adjoindre des modules additionnels permettant de s'approprier la pédagogie et une prise de contact du terrain (modules de 30 ECTS en L2 et L3).
- L'INSPE va proposer une UE de préprofessionnalisation (le samedi matin ou le soir).
- Les étudiants reçus au concours seront ensuite en master et percevront 900 € en 1^{ère} année et 1800 en 2^{ème}.
- Dans l'urgence d'un déploiement à la rentrée 2024, le choix de l'UFR est (i) de recycler certaines UE dont le contenu devient inadapté, et (ii) de dégager 75 heures nouvelles de préparation : 25 h en L2 (que suivront les L3 à la rentrée 2024) et 50 h en L3.

M. ALVES observe que le contenu des épreuves du nouveau CAPES n'est pas connu et demande s'il y a des crédits ECTS associés à ces modules.

M. FAIVRE répond que oui, ce pourrait être à la place d'options.

M. D'ACREMONT demande si les nouvelles dispositions auront un impact négatif sur les salaires. Il est répondu que non, puisque les étudiants obtiendront un master à l'issue de leur formation.

M.FARA mentionne que, dans certaines universités, une modification du contenu pédagogique a été demandé à la rentrée 2024, pour l'aligner sur le programme disciplinaire du concours.

Le directeur d'UFR répond que ce travail a été fait dans notre UFR, avec M. BONNEAU et M. LECOMTE, pour déterminer les UE dont on peut reconfigurer les contenus, sachant que nous avons l'« avantage » d'avoir déjà un parcours dédié aux métiers de l'enseignement.

M.PELLENARD craint que la licence PPE qui sera créée entraîne une diminution des effectifs dans nos licences.

2.3. Décret du 5 juillet 2024 relatif aux conditions et aux modalités d'admission des étudiants aux études de médecine etc

Ajustements techniques : en cas de validation de l'année de PASS, mais pas d'admission en 2^{ème} année de santé, capacité d'accueil possible pour une poursuite en licence autre correspondant à la mineure choisie ; pas de redoublement possible en LAS.

2.4. Groupes de travail DDRSE

- Réunions des 4 groupes en Juin (Réduction Impact Environnemental, Formation & Enseignement, Recherche & Innovation, Politique sociale et environnementale)
- 6 collègues de l'UFR se sont portés candidats dans les différents groupes (Céline Petitjean, Paul Alibert, Pierre-Yves Collin, Mickael Rialland, Charles Thomas et Bruno Faivre)

2.5. Personnels

Retraites : Elisabeth Ballorin (1^{er} Avril 2024)
Michèle Bichot (1^{er} Septembre 2024)
Florence Euvrard (1^{er} Septembre 2024)
Michel Narce (1^{er} octobre 2024)

Départs : Léa Bach (1^{er} Septembre 2024)
Céline Cassoulet (1^{er} Septembre 2024)
Claire Fabre (1^{er} Septembre 2024)
Victorien Matruchot (1^{er} Septembre 2024)
Jérôme Moreau (1^{er} Septembre 2024)

Arrivées : Elodie Banus (SAENES Secrétariat de direction UFR, 1^{er} Septembre 2024)
Frédéric Drouot (Agent de service 3^{ème} étage sud, 1^{er} Septembre 2024)
Emmanuelle Lavrador (adjointe administrative scolarité, 1^{er} Septembre 2024)

Hughes Saint Paul (professeur contractuel d'anglais)

Promotions : Hanane Mottous (Technicienne)
Pierre Pellenard (Pr 35-36, concours 46.1)
Thomas Saucède (Pr 36, repyramidage)
Christophe Thomazo (Pr 35, concours 46.4)
Stéphanie Weidmann-Desroche (Pr 65, repyramidage)

ATER : 1 en 35-36
1 en 64, 65, 66A
1 en 65
1 en 66A
2.5 + 1 en 67
1.5 en 68

2.6. DOM

- Rencontre avec la gouvernance le 18 Juin
- Arbitrages finaux autour du 11 Juillet
- 1ers retours : dotation de fonctionnement équivalente à 2023/24, et baisse de 1500 heures

2.7. Convention uB vs IAD, UFC

- Nouvelle règle : les heures faites par les EC de l'uB à l'IAD et à l'UFC ne pourront être comptabilisées qu'en heures complémentaires, ce qui pose problème pour certains collègues.

Mme MACE souhaite rappeler le contexte : le 10 janvier 2024, le conseil de l'IAD (composante d'une école nationale), s'est positionné en faveur d'un conventionnement équilibré avec les deux EPE, avec pour objectif que les étudiants n'y perdent pas. Pour le concours Cypi, il y a un engagement de l'uB via le concours Polytech. L'IAD est ouvert à discussions sur les masters, un dialogue est en cours avec la VP de l'uB. Par ailleurs, il y aura prochainement un changement de DG à l'IAD.

M. COLLINS demande s'il existe un cadre pour les EC qui assureraient ces heures dans leur service statutaire à raison de 60 ou 70 heures qui ne pourraient être maintenant réalisées que comme des heures complémentaires.

Le directeur d'UFR précise que des solutions ont été recherchées et que le problème est en phase de résolution.

Pour M. ROLLIN, l'IAD veut conserver tous les avantages mais l'uB ne peut pas payer les heures complémentaires pour un autre établissement.

Le directeur d'UFR rappelle qu'il existait un accord de compensation.

Mme MACE confirme qu'au titre de l'année 2022-2023, l'IAD a reversé l'équivalent de 86.5 heures à l'UB au titre du différentiel, soit 5190 €.

M.ALVES souhaite savoir pourquoi l'IAD ne paie pas les EC directement.

Mme MACE répond qu'il faut un service complet pour que les EC puissent être payés en heures complémentaires.

2.8. Faites de la Science

- Concours organisé en lien avec l'UFR sciences et techniques, qui associe des collégiens et des lycéens chargés, en équipe, de présenter un projet scientifique devant un jury. L'équipe lauréate candidate ensuite à la finale au niveau national. Reprise de l'organisation du concours en 2025, après un temps d'arrêt.
- Il serait nécessaire d'envisager une augmentation de la subvention, à hauteur de 1000 € environ.

3. Questions financières

- **Tarifs de la plate- forme GISMO**

Unanimité (27 pour)

- **Résultats du BR1/ 2024**

Prélèvements sur réserves accordés par la gouvernance pour :

- Co-financement des PC de la salle Darwin, une cinquantaine de postes ne pouvant supporter le passage à Windows 11 : 9 534 €
- Co-financement optique (microscopes, loupes binoculaires) : 13889 €
- Crédits de Formation Continue : LP DPGE (30769 €), M2 A3DD (7800 €), DAEU B (7 800 €)

4. Questions pédagogiques

- **Compte-rendu de la commission de l'enseignement du 17 juin 2024 :**
 - **Rattrapage pour les UE uniquement en contrôle continu non intégral**

Le directeur d'UFR rappelle la nécessité d'appliquer le référentiel et de prévoir un rattrapage pour les UE uniquement en contrôle continu (non intégral) en cas de non validation ; cela va concerner notamment l'anglais et le M1 BAG qui est à 100 % en CC.

Mme NICOLAS précise qu'il faudra informer les étudiants ayant eu moins de 10 de l'organisation de cette session de rattrapage. La note de rattrapage écrasera toutes les notes de CC précédentes.

- **Modalités de contrôle des connaissances pour la nouvelle offre de formation**

Elles ont été transmises à l'uB en 2023 dans le cadre de la finalisation de la nouvelle offre de formation. On nous a demandé de finaliser pour le 30 Avril 2024, mais avec possibilité d'ajuster après.

Les modalités faisant encore l'objet de modifications à la marge, et le PFVU sollicitant une validation pour fin juillet, le directeur d'UFR propose un vote portant sur le principe de faire confiance aux équipes pédagogiques sur les choix retenus. Le vote interviendra quand ce sera définitif.

20 pour, 7 abstentions

- **Redoublement et réorientation LAS**

Certains étudiants avaient fait valoir le manque d'équité, du fait que certains candidats avaient validé certaines UE précédemment, ce qui les avantageait. Un nouveau décret est paru récemment : les LAS n'ayant pas validé leur année peuvent se réorienter ou demander un redoublement. Dans ce dernier cas, le redoublement se fait en L1 classique uniquement. L'inscription à la mineure santé ne pourra alors se faire qu'à partir de la L2. Durant ce redoublement ou cette réorientation, ils ne peuvent pas candidater à nouveau aux études de santé.

Par ailleurs, il subsiste un questionnement sur la possibilité de redoubler ou pas pour les L2/L3 LAS.

- **Information sur le livret d'accueil**

Ce livret d'accueil à destination des L1 SV et ST a principalement été élaboré par M. RIALLAND et M. PICHON, ce qui a représenté un gros travail.

5. Comptes-rendus de commissions

- Compte-rendu de la commission du personnel du 17 juin 2024

Point principal : proposition de classement des dossiers d'avancement de grade des personnels ITRF.

M.ROLLIN observe qu'en application de la loi de transformation de la fonction publique, tous les dossiers devraient être envoyés, sans classement. Or, certaines personnes, non élues, donnent un avis sur le classement.

M.NARCE souligne que l'Ub demande un avis à l'UFR. Le choix de créer une commission du personnel répondait à la volonté d'avoir un fonctionnement démocratique et d'émettre un avis collégial.

M.PELLENARD rappelle que pour les enseignants-chercheurs également, un avis de l'UFR est requis.

Mme CLERGET confirme qu'un classement est demandé au directeur d'UFR. Ce serait moins démocratique s'il décidait seul du rang de classement. Par ailleurs, les membres de la commission, qui sont élus, ne consultent pas les dossiers des agents. Enfin, il est arrivé que le classement proposé par l'UFR ne soit pas respecté au niveau central de l'université, ce qui montre que tous les dossiers sont examinés.

- **Compte-rendu de la commission des locaux du 28 juin 2024**

- **Proposition d'une recommandation sur le partage des bureaux**

M.THOMAS soumet la recommandation ci-dessous :

Pour les enseignants-chercheurs de l'UFR SVTE ayant un bureau dans leur structure de recherche en dehors du bâtiment Gabriel, l'UFR SVTE met, dans la mesure du possible, à leur disposition un bureau partagé. En cas de contraintes, la priorité sera donnée aux enseignants-chercheurs ayant des responsabilités pédagogiques ou administratives au sein de l'UFR SVTE.

Unanimité (27 pour)

- **Mouvements au sein du bâtiment Gabriel**

Des mouvements s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins exprimés et tenir compte des doubles affectations (enseignement/recherche) de certains EC :

- Installation de l'équipe de Pierre-Yves Musso et arrivée de deux CPJ au CSGA dont une dans le bâtiment Gabriel
- Déménagement à venir de l'équipe Bioperoxy1 vers le CSGA et, en conséquence, libération de certains locaux, même si certaines activités de recherche continueront à être assurées dans le bâtiment Gabriel.
- Besoin d'une salle de travail pour les alternants : attribution de la salle des professeurs qui est très peu utilisée
- Besoin d'accueillir les personnels du SEFCA associés aux formations de l'UFR
- Aménagement d'une salle des professeurs plus petite
- Création d'un bureau d'accueil pour que les collègues sans bureau individuel dans le bâtiment puissent recevoir les étudiants

La proposition d'affectation s'est faite en lien avec les responsables concernés.

- **Tri**

La commission des locaux propose la suppression des poubelles dans les amphithéâtres et salles de cours et l'installation de plusieurs poubelles « recyclage » dans les ailes. Cela devra s'accompagner d'une signalétique adaptée et de l'envoi d'un email aux personnels et étudiants de l'UFR pour promouvoir le tri.

Mise en place d'un composteur supplémentaire

Rappel que le vapotage est interdit dans les locaux

Mise en place d'une fontaine à eau sans gobelet (contrat de 3 ans, 350€ par an).

Ce point est soumis au vote :

Unanimité (27 pour)

- **Projet de salle de TP de culture cellulaire (112 nord)**

L'organisation des TP de culture cellulaire nécessite des déplacements entre plusieurs étages, ce qui complique le travail de l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, la salle de TP licence est assez peu utilisée ; il est donc proposé de transformer cette salle 112 à l'aile nord en salle de TP de culture cellulaire.

Unanimité (25 pour)

- **Attribution de locaux à une équipe de l'UMR 1231 (équipe de Binaz Yalcin)**

Sur demande du directeur de l'UMR 1231 INSERM, il est proposé l'attribution de 3 bureaux et un laboratoire au 2^{ème} étage de l'aile nord à l'équipe de Mme Binaz Yalcin, du GAD. Une visite des lieux a été organisée avec l'équipe et il reste quelques points en suspens, notamment les modalités d'utilisation de l'animalerie rongeurs à discuter avec les responsables.

24 pour, 1 abstention

- **Points divers**

- La construction des serres avance
- Un projet de végétalisation du 4^{ème} étage est envisagé, une réunion a eu lieu le 01.07.2024 M.ROLLIN et Mme CHLUBA suggèrent de revoir l'étanchéité du toit d'abord, car il y a régulièrement des infiltrations au 3^{ème} étage.
 - une réunion de coordination des référents DDRSE des laboratoires est envisagée
 - des améliorations pour les PMR sont en cours : places PMR sur le parking nord, tablettes dans les amphithéâtres pour les étudiants en fauteuil roulant, sonnettes dans les halles pour appeler la loge

6. Conventions

- Convention avec KALIVI (master 2 « Nutrition Santé »)

Il s'agit d'une convention récurrente, dans le cadre de l'action de prévention en direction des seniors autonomes vivant à domicile « la nutrition où en êtes-vous ? ». U recette de 1300 € est attendue.

Unanimité (25 pour)

6 Questions diverses

M. D'ACREMONT :

- Interrogation sur le mode de fonctionnement du S1 à a rentrée 2024

Il est répondu que le 1^{er} semestre sera commun entre sciences de la vie et sciences de la terre, comme actuellement

- Question sur la participation éventuelle des enseignants-chercheurs lors des interventions de l'AEAGUD dans les lycées

Le directeur d'UFR y est favorable sur le principe, sous réserve de disponibilité des enseignants-chercheurs.

M. ALVES :

- Question sur l'obligation d'assiduité aux cours magistraux

Mme ROSNOBLET répond que tous les enseignements sont obligatoires, c'est noté dans le référentiel.

Dijon, le 1^{er} octobre 2024

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE